



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chevaux

Question écrite n° 33235

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le nouveau contrat d'objectif qui va fixer les buts et moyens des Haras nationaux pour les années 2009-2013. Sur une vingtaine de pôles hippiques, deux seulement seraient assurés de leur existence. Dans le cadre de la mise en oeuvre des orientations de la révision générale des politiques publiques, une réflexion est en cours sur la carte des Haras nationaux, remettant notamment en question le devenir des Haras nationaux de Gelos (Pyrénées-Atlantiques), menacés de fermeture. Ce serait une décision inappropriée et inacceptable. 24 personnes travaillent sur le site des Haras nationaux de Gelos, élevant 60 étalons de 10 races différentes. Les Haras sont spécialisés dans le maintien et le développement de races de chevaux de course. Ce pôle est indispensable, dans une région où le cheval est un pilier de l'économie. Sa disparition serait incompréhensible et aurait de lourdes conséquences pour une agglomération dotée notamment d'un hippodrome et d'un centre d'entraînement équestre, le deuxième de France avec 1 000 chevaux à l'entraînement en hiver. Une fermeture serait d'autant plus malvenue qu'elle remettrait en cause le projet important d'aménagement d'une maison du cheval visant à accueillir à terme 30 000 visiteurs chaque année. Une fermeture des Haras risquerait de remettre en cause la réussite de ce projet structurant. Les Haras de Gelos possèdent une vraie stratégie de développement ; une remise en cause serait désastreuse économiquement et en matière d'emploi, alors que des efforts ont été consentis par les collectivités pour accompagner la diversification de l'établissement. Il faut maintenir un haras vivant, avec des hommes, des races variées d'équidés indispensables à l'activité économique, la présence de métiers séculaires pratiqués sur le site, la fréquentation des éleveurs. Elle lui demande donc de renoncer à tout projet de fermeture des Haras nationaux de Gelos.

Texte de la réponse

En juin 2008, le conseil de modernisation des politiques publiques a décidé un recentrage des Haras nationaux sur leurs missions de service public et leur évolution vers un office du cheval permettant de mieux structurer la filière. Le rapprochement avec l'École nationale d'équitation a également été décidé. L'objectif est donc de créer un nouvel établissement unique, dont les missions seront développées autour de six axes : accélérer l'innovation et la professionnalisation dans la filière cheval par la recherche, l'animation des métiers et la diffusion des connaissances techniques et économiques ; fournir les outils permettant à la profession de prévenir et de gérer l'extension de maladies équinées en mettant en place une base de données qui permette de connaître le propriétaire mais aussi le détenteur du cheval ; soutenir une politique du sport équestre de haut niveau pilotée par la Fédération française d'équitation et appuyée en particulier sur les infrastructures de l'École nationale d'équitation disposant d'un vivier de chevaux de bon niveau ; développer une politique de formation en l'adaptant davantage au monde de l'entreprise équestre et en créant les synergies nécessaires entre les pratiques des Haras nationaux et de l'École nationale d'équitation ; construire avec les associations de race une politique de conservation de la diversité raciale et d'amélioration génétique s'appuyant sur le développement d'un secteur privé de l'étalonnage ; contribuer à la promotion de l'élevage équin et de l'art équestre français à l'international, en particulier au travers des prestations d'un cadre noir au recrutement ouvert et mobile. Afin de

construire ce nouvel établissement, le 26 février 2009 a été mis en place un comité de préfiguration réunissant autour de Mme Nicole Blanc, ingénieur général du génie rural et des eaux et forêts, les présidents et directeurs des deux établissements publics ainsi que M. J. Primault, inspecteur général de la jeunesse et des sports. Ce comité devra travailler sur les synergies à envisager, les modalités concrètes du rapprochement, notamment en termes de missions, de gouvernance et de schéma territorial, et en examiner toutes les implications en concertation avec tous les partenaires concernés, en premier lieu les organisations représentant le personnel des établissements. Le comité de préfiguration formalisera sa réflexion sous la forme d'un projet de contrat d'objectifs pour le 1er juillet 2009. Il poursuivra ensuite sa mission de préfiguration en abordant les questions statutaires, réglementaires et financières, avec comme objectif la création du nouvel établissement au 1er janvier 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33235

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8915

Réponse publiée le : 28 avril 2009, page 4025